



Ville de CHAMALIERES



## Prévoir les *risques majeurs*

D.I.C.R.I.M.

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



*Transport de matières  
dangereuses*

Edition 2011

La version complète de ce document peut être consultée sur : [www.ville-chamalieres.fr](http://www.ville-chamalieres.fr)

## EDITORIAL DU MAIRE

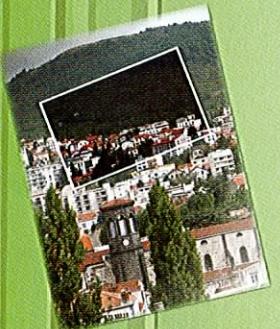


Chères Chamaliéroises, chers Chamaliérois,

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs a été réalisé dans le but de vous informer sur les risques naturels et technologiques pouvant concerner notre commune. Le risque zéro n'existant malheureusement pas, nous avons donc souhaité faire acte de prévention en vous sensibilisant sur les dispositifs de protection et de sauvegarde mis en oeuvre ainsi que sur les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque. Ce document recense par ailleurs les risques existants sur notre territoire, ainsi que les consignes de sécurité individuelles à respecter.

Une version plus complète est disponible en Mairie ou consultable sur le site. Conservez ce document à finalité pédagogique, qui vise à nous donner les bons réflexes et qui je l'espère ne servira jamais !

Louis GISCARD D'ESTAING  
Député du Puy-de-Dôme  
Maire de CHAMALIERES



## QU'EST-CE QU'UN ALEA ?

On entend par aléa la manifestation d'un phénomène naturel (débordements de rivières, glissements de terrains, séismes, ou encore avalanches, cyclones, éruptions volcaniques,...). Un aléa est caractérisé par sa probabilité d'occurrence (décennale, centennale,...) et l'intensité de sa manifestation (hauteur et vitesse de l'eau pour les crues, magnitude pour les séismes, largeur de bande pour les glissements de terrain,...).

ALEA



ENJEUX

RISQUE

Le risque est la confrontation entre un aléa et des enjeux.

1

2

## QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR?

Le risque majeur résulte d'un évènement potentiellement dangereux se produisant sur une zone où des enjeux humains, économiques et environnementaux peuvent être atteints.

Si la notion de risque résulte de la confrontation à la fois d'un aléa et d'enjeux, pour qu'un risque soit majeur, il faut que l'aléa soit faible et surtout que la vulnérabilité soit grande.

Deux critères caractérisent effectivement le risque majeur :

- une faible fréquence (de l'aléa) : on pourrait être tenté de l'oublier et de ne pas se préparer à sa survenue,
- une importante gravité (sur les enjeux) : nombreuses victimes, lourds dommages aux biens et à l'environnement.

4 risques majeurs sont recensés sur la commune de CHAMALIERES :

- Inondation
- Mouvement de terrain
- Séisme
- Transport de matières dangereuses



## UN ENJEU, C'EST QUOI ?

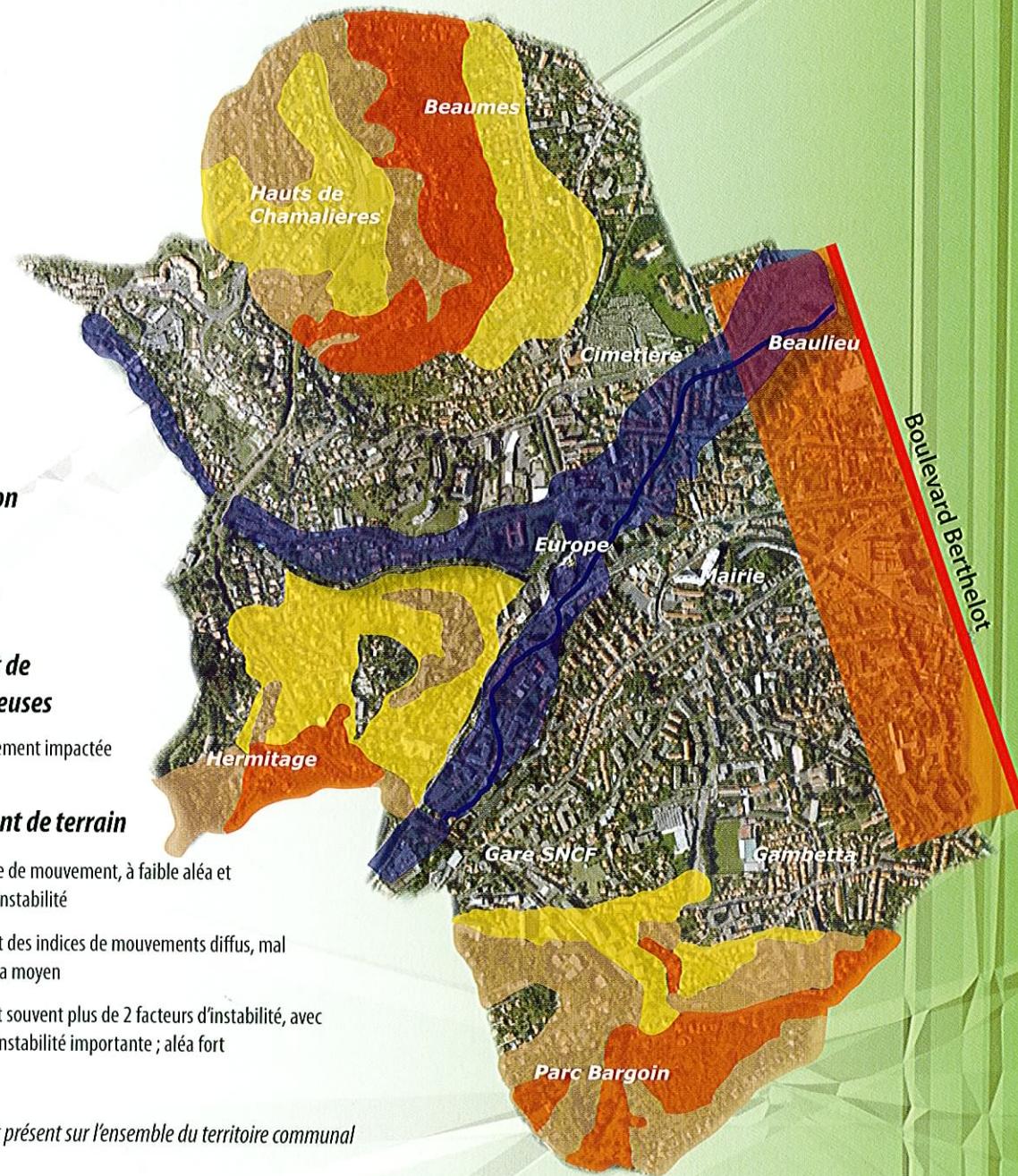
Les enjeux sont les dommages directs comptabilisables dès la fin de l'évènement exceptionnel sur les habitations, les infrastructures, les bâtiments commerciaux ou industriels, les cultures ou le cheptel et dans les cas les plus dramatiques, les vies humaines.

Ce sont aussi les perturbations économiques et sociales qui résident essentiellement dans les pertes d'exploitation dues à la destruction de l'outil de travail ou des récoltes ou de l'interruption des communications, mais aussi les atteintes à l'environnement.

On distingue deux grandes catégories de risques majeurs :

- les risques naturels : inondation, tempête, feu de forêt, avalanche, séisme, mouvement de terrain, cyclone, éruption volcanique,
- les risques technologiques : risque industriel, transport de matières dangereuses, rupture de barrage, risque nucléaire.

## CARTOGRAPHIE DES RISQUES



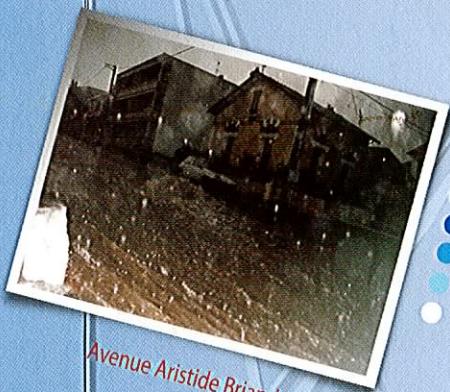
Le risque sismique est présent sur l'ensemble du territoire communal

## LE RISQUE INONDATION

Des pluies abondantes, brutales et parfois durables peuvent provoquer une montée des eaux de la Tiretaine. Il existe 2 types d'inondation dans la commune : des crues de type torrentiel et des ruissellements en secteur urbain.

Au cours des 20 dernières années, l'état de catastrophe naturelle pour inondations et coulées de boue a été reconnu 6 fois sur la commune (2 fois en 1992, 1 fois en 1997 et 3 fois en 1999).

Par exemple, l'avenue Aristide Briand s'est retrouvée complètement inondée, comme en témoigne la photo ci-dessous.



Avenue Aristide Briand



Différentes mesures sont prises dans la commune de CHAMALIERES. En effet, le risque est pris en compte dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Des règles sont ainsi posées et établissent la possibilité ou non de construire ou d'aménager en respectant des prescriptions techniques, en fonction du risque estimé.

Si un tel risque se produit, les services municipaux agissent immédiatement, par le biais des mesures de sauvegarde suivantes :

- ✓ mise en alerte et mobilisation du personnel et des moyens techniques,
- ✓ signalisation et déviation de la circulation,
- ✓ surveillance des ouvrages de stockage et d'écoulement des eaux.

## LES REFLEXES QUI SAUVENT



Fermez la porte,  
les aérations



Coupez l'électricité  
et le gaz



Fermez tout



Montez à pied



Ecoutez la radio  
N'allez pas chercher  
vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas  
Mettez-vous à l'abri



Ecoutez la radio  
Coupez le gaz et l'électricité  
Fuyez immédiatement



Ne pas entrer dans  
un bâtiment endommagé



Gagnez un point en hauteur  
Ne pas revenir sur ses pas



## LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Sur la commune de CHAMALIERES, les mouvements de terrain se caractérisent par des chutes de pierres et de blocs, mais aussi par le retrait-gonflement des sols argileux.

L'état de catastrophe naturelle a été reconnu 3 fois pour ce risque (1991, 1996 et 2002).

L'étude des aléas de mouvements de terrains sur le territoire de la commune de Chamalières fait apparaître 3 secteurs sensibles :

- le quartier de l'Hermitage, des Rothimards,
- le quartier des Beaumes,
- le quartier Bargoin - rue des Montagnards.



A titre de prévention, des mesures sont prises dans la commune, avec notamment l'interdiction de construction sur ce type de zone NC (zone agricole) ou ND (zone protégée).



Les sapeurs pompiers mettent en oeuvre leurs équipes de reconnaissance, d'écoute, de sauvetage, d'étalement et de déblaiement, après évacuation, si nécessaire, des zones d'habitat à risque.

## LES REFLEXES QUI SAUVENT



## LE RISQUE SEISME

Le territoire national est divisé en 5 zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes :

- une zone de sismicité 1 où il n'y a pas de prescription parasismique particulière pour les bâtiments à risque normal (l'aléa sismique associé à cette zone est qualifié de très faible).
- quatre zones de sismicité 2 à 5, où les règles de construction parasismique sont applicables aux nouveaux bâtiments, et aux bâtiments anciens dans des conditions particulières.

La commune de CHAMALIERES est située en **zone de sismicité 3**, en risque modéré.

La réglementation sismique s'appuie sur le Code de l'Environnement (Art. 563-I) et sur le Code de la Construction et de l'Habitat (art. II2-18).

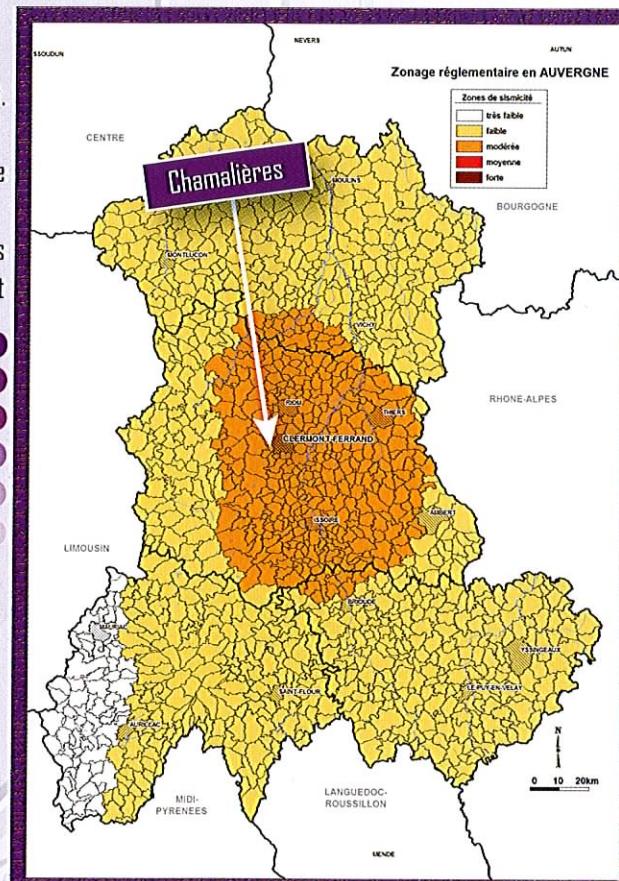
Les décrets et l'arrêté publiés le 22 octobre 2010 permettent l'application de nouvelles règles de construction.

La construction parasismique est aujourd'hui régie pour tous les bâtiments par l'eurocode 8 (harmonisation des règles de construction à l'échelle européenne) et par les règles PS 92 (jusqu'à fin octobre 2012).

Ces nouveaux textes réglementaires sont d'application obligatoire depuis le 1er mai 2011.

Les dates de séismes, petits ou grands, ne manquent pas dans le Puy-de-Dôme, puisque notre département bénéficie du système de surveillance de l'Observatoire de Physique du Globe de Clermont-Ferrand depuis 1913.

Aucun séisme grave ne s'est produit dans le département depuis cinq siècles. Toutefois, les secousses d'intensité moyenne ressenties périodiquement montrent que le risque est réel.



## LE RISQUE TRANSPORT DE MATERIES DANGEREUSES (T.M.D.)

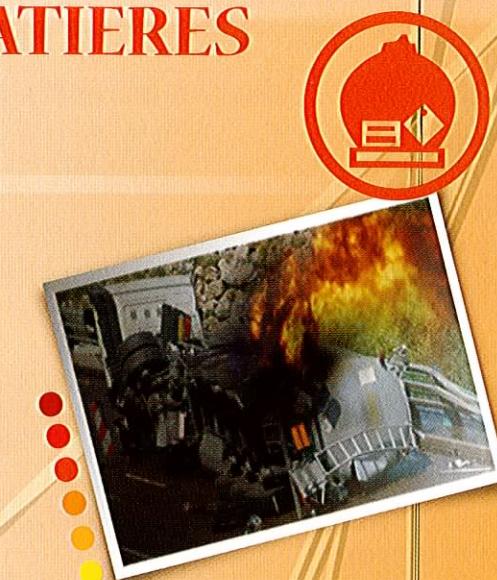
La commune de CHAMALIERES, même si elle n'est pas traversée par des axes routiers importants, est concernée par le risque T.M.D.

Il peut intervenir sur toutes les voies de circulation et en particulier les plus fréquentées, comme les boulevards Berthelot et Duclaux, où il existe notamment un transport d'hydrocarbures. Plusieurs établissements publics se trouvent à proximité de ces axes.

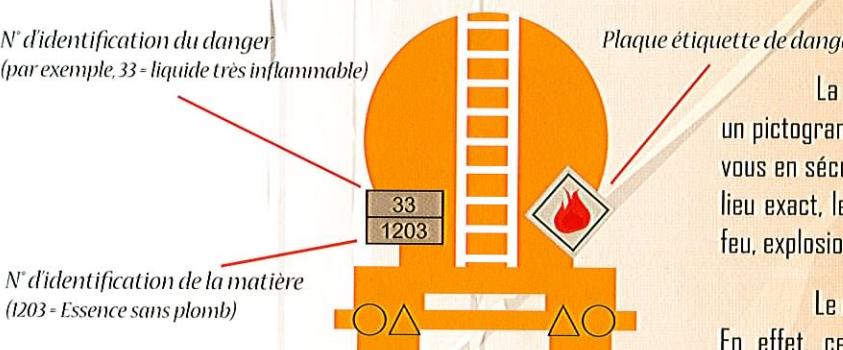
L'information préventive doit donc s'appliquer en priorité à ces voies de circulation.

En effet, si les accidents de T.M.D. peuvent se produire en n'importe quel point d'une voie empruntée par cette catégorie de véhicules (l'avenue de Royat par exemple), l'information préventive s'adresse principalement aux habitants résidant à moins de 200 mètres de part et d'autre des boulevards Berthelot et Duclaux.

### QUE TRANSPORTENT LES CAMIONS ?



**SI DE TELS ACCIDENTS SONT PARFOIS SPECTACULAIRES,  
ILS NE S'AVERENT QUE TRES RAREMENT MEURTRIERS**



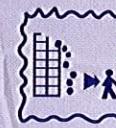
La nature des produits transportés est identifiée par des codes et un pictogramme sur le véhicule. Si vous êtes témoin d'un accident, mettez-vous en sécurité et communiquez ces éléments aux secours, en précisant le lieu exact, les moyens de transport concernés, la nature du sinistre (fuite, feu, explosion,...).

Le risque TMD peut également se produire par voie de canalisation. En effet, ces dernières véhiculent diverses substances à risques, des défaillances peuvent subvenir et causer des dégâts importants (explosion d'une canalisation de gaz notamment).

## LES REFLEXES QUI SAUVENT



Abritez-vous sous un meuble solide



Eloignez-vous des bâtiments



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Evacuez le bâtiment



Ecoutez la radio



Coupez l'électricité et le gaz

## LES REFLEXES QUI SAUVENT



Soyez vigilants



Mettez-vous à l'abri



Fermez tout



Ecoutez la radio



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas



Pas de cigarette



Pas de flamme

## LES NUMEROS D'URGENCE

POMPIERS : 18

SAMU : 15

A PARTIR D'UN PORTABLE : 112

POLICE NATIONALE : 17

MAIRIE : 04 73 19 57 57

Direction Départementale des Territoires : 04 73 43 16 00

Service Départemental d'Incendie et Secours : 04 73 98 15 18

## FREQUENCES RADIOS

France INTER : 90.4 ou 90.8 MHz

France INFO : 105.5 ou 97.5 MHz

France BLEU REGION AUVERGNE : 102.5 MHz

## SITES INTERNET

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

[www.auvergne.pref.gouv.fr/](http://www.auvergne.pref.gouv.fr/)

## LA VIGILANCE METEOROLOGIQUE

Une couleur est attribuée à chaque département métropolitain, selon les dangers potentiels associés aux conditions météorologiques prévues.

Niveau 1 Pas de vigilance particulière.

Niveau 2 Il faut être attentif si on pratique des activités sensibles au risque météorologique.

Niveau 3 Il faut être très vigilant, des phénomènes dangereux sont prévus.

Niveau 4 Une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus.



Canicule



Pluie-inondation



Orages



Neige-verglas



Vent violent

La carte de vigilance  
est consultable sur le site Internet  
de Météo France :  
[www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)

## LES BONS REFLEXES

### CE QU'IL FAUT FAIRE ...



METTEZ-VOUS A L'ABRI



FERMEZ TOUT



ECOUTEZ LA RADIO

Respectez les consignes

### ... ET NE PAS FAIRE



NALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS A  
L'ECOLE

Les enseignants les mettront en sécurité. Ils connaissent et appliquent un Plan Particulier de Mise en Sécurité (P.P.M.S.).  
D'une manière générale, EVITER DE SE DEPLACER.



NE TELEPHONEZ PAS

Liberrez les lignes pour les secours, qu'il s'agisse du téléphone fixe ou du portable.  
Tous les renseignements vous seront fournis par la radio.



PAS DE FLAMME

Ni étincelle, ni cigarette.  
En cas d'émanation de produit toxique, vous pourriez provoquer une explosion.

La version intégrale du DICRIM est disponible en Mairie et consultable sur le site : [www.ville-chamalières.fr](http://www.ville-chamalières.fr)

Mairie de CHAMALIERES - 1 Place Claude Wolff - BP 39 - 63 402 CHAMALIERES Cedex - Tél. 04 73 19 57 57